

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2012**

Délibération
n°2012.11.151.B

**Fourniture et
maintenance des
applications système
d'informations
géographiques (SIG) -
modification de la
délibération n°94 B
du 5 juillet 2012**

LE VINGT DEUX NOVEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 novembre 2012**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.11.151.B**

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES
D'INFORMATION

Rapporteur : Madame GODICHAUD

FOURNITURE ET MAINTENANCE DES APPLICATIONS SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES (SIG) - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°94 B DU 5 JUILLET 2012

Par délibération n°94 B en date du 5 juillet 2012, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour la fourniture et la maintenance des applications Système d'Informations Géographiques (SIG) en groupement de commande avec la ville d'Angoulême et dont le GrandAngoulême est coordonnateur.

Le marché « Maintenance et assistance des applications Imavue, Minivues Webville, Cadbase et acquisition de licences supplémentaires » est compris dans le périmètre du groupement de commande mais fait l'objet d'une consultation distincte, par le biais de l'article 35-II 8° (marché négocié sans publicité ni mise en concurrence) compte tenu des droits de propriété intellectuelle dont dispose le revendeur exclusif, filiale à 100 % de l'éditeur.

Pour les lots n° 1 « Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'administration du SIG » et n°2 « Maintenance et assistance pour l'utilisation des logiciels Autodesk et acquisition de licences supplémentaires », la consultation prévue était l'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code de marchés publics.

Cependant, il convient aujourd'hui de rectifier une erreur matérielle dans la délibération ainsi que dans la convention de groupement de commande.

En effet, si le mode de passation retenu est bien celui de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, il convient également d'ajouter l'article 76 pour le lot n°1 car il s'agit d'un accord-cadre : plusieurs opérateurs économiques seront retenus.

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n°94 B du bureau communautaire du 5 juillet 2012 afin de préciser que la consultation se fera par le biais d'un accord-cadre pour le lot n°1 conformément à l'article 76 du Code des marchés publics.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de groupement de commande, portant sur la modification précisée ci-dessous.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 novembre 2012	<u>Affiché le :</u> 28 novembre 2012